



Force Ouvrière
Voies Navigables de France

LA FORCE SYNDICALE

Avec FO, construisons notre avenir

Paris, le 12 avril 2018

Compte-Rendu du Comité Technique Unique (Formation plénière) de l'EPA-VNF du 12 avril 2018

Force Ouvrière était représentée par **Sébastien BEUDAERT** (DT Nord-Pas-de-Calais), **Bertrand MAURER** (DT Strasbourg) et **Patricia SEDLAK** (DT Centre-Bourgogne).

Le Comité Technique Unique (formation plénière) a été présidé par **Mme Corinne DE LA PERSONNE**, Directrice des Ressources Humaines et des Moyens.

-----ooo-----

L'ordre du jour était le suivant :

- 1 – Désignation d'un secrétaire adjoint de séance
- 2 – Approbation du procès-verbal de la réunion ordinaire du CTU Plénier du 28 mars 2018
- 3 – Point d'information sur les chiffres du transport fluvial 2017
- 4 – Point d'information sur le projet de décret relatif aux comités techniques uniques et aux délégués du personnel au sein de Voies navigables de France
- 5 – Point d'information sur le dialogue de gestion
- 6 – Point d'information sur la révision de l'instruction générale relative au processus de remboursement des frais engagés pour effectuer les trajets domicile/travail
- 7 – Point d'information sur la dématérialisation des notes de frais
- 8 – Questions diverses

-----ooo-----

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION

Au regard des problèmes rencontrés par les agents, en raison de la grève SNCF, notamment liés aux horaires, les organisations syndicales avaient interpellé le DG lors de la dernière réunion DS/DG.

Ce jour, en séance, les OS ont pris connaissance d'une décision signée par le DG.

Mais celle-ci ne répondait pas à nos attentes, tout particulièrement sur la problématique des heures qui pourraient s'accumuler en débit (au-delà des 12 heures).

Après deux interruptions de séance, la **DRHM** s'étant entretenue avec le **DG**, une modification de ladite décision a été proposée aux OS portant sur les modalités d'apurement des compteurs d'heures négatifs qui seront faites par la direction au vu des situations individuelles et des difficultés constatées.

Les organisations syndicales ont souhaité avoir un retour régulier (réunions DS/DG ou CTU Plénier), ou au niveau local (réunion CTU de proximité ou RST) sur les bilans qui seront effectués dans chacune des DT et au Siège, relatant les horaires, les temps de présence pendant les jours et les lendemains de grève.

S'agissant du recours au télétravail, le télétravailleur pourra accroître le nombre de ses jours télétravaillés jusqu'à 3 par semaine (organisation hebdomadaire) et jusqu'à 12 jours par période de 4 semaines (organisation pluri-hebdomadaire). En outre, la possibilité du télétravail pourra être étendue aux agents dont l'activité a été classée non éligible au télétravail, à la condition que ses activités soient des activités éligibles.

1 – Désignation d'un secrétaire adjoint de séance :

Le secrétaire adjoint de séance de la réunion du Comité Technique Unique (formation plénière) de ce jour est la **CFDT**.

2 – Approbation du procès-verbal de la réunion ordinaire du CTU Plénier du 28 mars 2018

Après quelques amendements, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

3 – Point d'information sur les chiffres du transport fluvial 2017 :

La **crise céréalière** se poursuit impactant le taux du trafic de l'ensemble des bassins (sauf le Rhin) qui aurait atteint un taux d'augmentation de +4,2 % hors prise en compte de cette crise.

D'autre part, les **produits énergétiques** continuent à subir une baisse (charbons -9,6 %, produits pétroliers -3,6 %).

Par contre, on constate un retour à une **forte croissance** de la filière **métallurgique** (+13,6 %), après 2 années de baisse, et de la filière **chimie** (+4,3 %) sur la Seine et le couloir rhodanien.

Enfin, **le fret de matériaux de construction évolue** pour la 2ème année en raison du dynamisme du secteur de la construction et des grands chantiers d'infrastructure (Grand Paris).

En termes d'évolution des activités de la flotte fluviale 2017/2016, on trouve **la flotte de 1 500 tonnes et plus** (+4,4 %), et **la flotte de 1 000 tonnes à 1 499 tonnes** (+3,7 %). Quant aux **autres gabarits, ils sont en baisse**, notamment **les 400 à 999 tonnes** (-2,3 %) et **les moins de 400 tonnes** (-2,3 %).

4 – Point d'information sur le projet de décret relatif aux comités techniques uniques et aux délégués du personnel au sein de Voies navigables de France :

L'ensemble des CTU sont codifiés par le Code des transports.

Une évolution législative a eu lieu suite à la dernière ordonnance sociale MACRON.

Il y a une prédominance du CTU Plénier qui traite toute question d'organisation.

Ce projet de décret sera transmis au ministère de la fonction publique et au ministère du travail pour observations.

Au retour, les organisations syndicales seront de nouveau consultées sur le projet.

5 – Point d'information sur le dialogue de gestion :

Le point d'information sur le dialogue de gestion a porté sur le bilan 2017 et les cibles 2018.

S'agissant du **bilan 2017**, les cibles en effectifs ont été notifiées à chaque DT et au Siège le 20/02/17. Ces entités ont produit un schéma d'emploi en vue d'un prévisionnel, ce qui a permis à **VNF** d'atteindre au plus près ses plafonds d'emplois (la baisse en ETP s'appliquant à l'accostage et non à la cible de l'année précédente).

Bilan global	ETP	ETPT
CIBLES (y compris SCSNE)	4318,81	4471,00
ACCOSTAGE VNF	4305,81	4446,87
TRANSFERT SCSNE	13,00	6,00
Différence	0,00	18,13

Ne sont pas comptabilisés dans le plafond d'emploi : les CDD de droit public pour l'exploitation au motif de surcroît d'activité (cf note sur les CDD) et les contrats d'apprentissage.

Quant **aux cibles 2018**, elles doivent intégrer un schéma d'emplois à -98 (Loi de finances pour 2018), réduction s'appliquant à l'accostage au 31/12/2017 **pour les ETP**, et à la cible 2017 (moins les 6 ETPT transférés à la SCSNE + 7 autres) **pour les ETPT**.

	Plafond 2018
ETP	4207,81
ETPT	4360,00

Le **COMEX** a validé les cibles par DT et pour le Siège, notifiées le 27/03/2018 (actualisation de la prévision prévue au 01/05 et 01/09 afin d'atteindre la cible des ETP).

TOTAL POUR L'EPA VNF	
ETP	4204,94
ETPT	4360,00

Au final, à ce jour il reste **2,87 ETP non distribués**.

FORCE OUVRIÈRE HOSTILE AU POLITIQUE D'AUSTÉRITÉ NE PEUT AVALISER CETTE POLITIQUE DE GESTION D'EFFECTIF, QUI ENTÉRINE UN PLAN SOCIAL SUR PLUSIEURS ANNÉES.

6 – Point d'information sur la révision de l'instruction générale relative au processus de remboursement des frais engagés pour effectuer les trajets domicile/travail :

Point non abordé en séance, est reporté à la prochaine réunion.

7 – Point d'information sur la dématérialisation des notes de frais :

Point non abordé en séance, est reporté à la prochaine réunion.

8 – Questions diverses :

Les élus **Force Ouvrière**
au CTU EPA-VNF.

